

Objet : *RD - Rapport de présentation des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022 des budgets de Grand Chambéry*

- date de convocation le 01 avril 2022
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, Université, Amphithéâtre 19000, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 51

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Michel Camoz - de Christèle Blambert à Brigitte Bochaton - de Stéphane Bochet à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Jean-Marc Léoutre - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Jean-Pierre Fressoz - de Hervé Ferroud-Plattet à Serge Tichkiewitch - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Emilio Pla Diaz à Franck Morat - de Dominique Pommat à Corine Wolff - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 12

Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - James Hallay - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 07 avril 2022

délibération n° 054-22 C

objet **RD - Rapport de présentation des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022 des budgets de Grand Chambéry**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, indique que pour la première fois depuis de nombreuses années, les budgets primitifs seront votés, dans le prolongement immédiat, lors de la même séance, des comptes administratifs N-1 et des affectations de résultats correspondantes.

En effet, le DOB 2022 projette de mobiliser le résultat antérieur tant en fonctionnement qu'en investissement pour chacun des budgets de la collectivité.

Cette adaptation impacte la rédaction du rapport d'accompagnement des comptes administratifs et des budgets primitifs.

Afin de gagner en lisibilité, il a été proposé de rédiger en un seul rapport la présentation commentée des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022.

Ce choix suppose un donné acte de la bonne transmission de ce rapport suivant l'approbation des comptes de gestion et préalable au vote formel des délibérations d'approbation des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022.

Il est donc proposé de prendre acte de la transmission du rapport de présentation des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022 joint en annexe.

Vu la délibération n° 053-22 Cdu Conseil communautaire du 07 avril 2022 approuvant les comptes de gestion 2021,

Vu la délibération n° 038-22 C du Conseil communautaire du 17 mars 2022 actant la tenue du débat d'orientations budgétaires,

Vu l'avis de la commission des finances des 22 et 29 mars 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : prend acte de la transmission du rapport de présentation des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022 joint en annexe.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 054-22 C

Objet de l'acte : RD - Rapport de présentation des comptes administratifs 2021 et des budgets primitifs 2022 des budgets de Grand Chambéry

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 6 - Autres délibérations ou décisions

Date de l'acte : 14 avril 2022

Annexe(s) : Rapport des CA 2021 et des BP 2022

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220414-lmc1H27068H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27068H1

Date de transmission en Préfecture : 14 avril 2022

Date de réception en Préfecture : 14 avril 2022

Publication : jeudi 14 avril 2022